



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2022 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 15h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.**

**Sont présents :**

Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Louise Robert  
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin  
Monsieur le conseiller Jacques Suzor  
Monsieur le conseiller Yves Robineau

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Richard Léveillé

**Est aussi présent :**

Monsieur le directeur des Travaux publics Martin Lafrenière

**Ouverture de la séance par la maire**

Madame Cheryl Sage-Christensen déclare la séance ouverte.

**2022-07-215 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-07-216 Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint pour la séance extraordinaire du 21 juillet 2022**

**Considérant** que l'article 179 du Code municipal stipule que toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de secrétaire-trésorier.

**Considérant** que l'article 184 du Code municipal prévoit que le secrétaire-trésorier adjoint, s'il en est nommé par le conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités. Au cas de vacances dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie.

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Monsieur Martin Lafrenière à titre de secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour la séance extraordinaire du 21 juillet 2022.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-07-217 Adjudication du contrat de travaux de réfection des chemins du Grand Poisson-Blanc et du Lac-Brochet**

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres 2022-06.

**Considérant** que quatre soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Excavatech JL au montant de 2 343 971.48 \$;
- Eurovia Québec Construction au montant de 2 779 679.51 \$;
- Construction FGK au montant de 3 068 125.92 \$;
- Michel Lacroix Construction au montant de 3 224 036.97 \$.

**Considérant** que le service de génie civil de l'Équipe Laurence a analysé les soumissions et qu'elle recommande au conseil municipal de retenir la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

soumission conforme la plus basse, soit celle d'Excavatech JL, 9115-1951 Québec Inc. au montant de 2 343 971 .48 \$ incluant les taxes.

**Par conséquent**, il est proposé par le Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de retenir la soumission d'Excavatech JL au montant de 2 343 971.48 \$ incluant les taxes.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-07-218 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 15h45.

  
Cheryl Sage-Christensen  
Maire

  
Martin Larenière  
Secrétaire-Trésorier-Adjoint